



Jeudi 20 janvier 2022 à 11 heures, l'ADVOCNAR vous donne rendez-vous sur le parvis de la Préfecture du Val d'Oise à CERGY afin de protester contre le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Le PPBE établi pour une durée de 5 ans est censé évaluer, prévenir et réduire le bruit aérien grâce à des mesures efficaces.

Or le 1^{er} plan pour Roissy CDG adopté en 2016 est un échec : entre 2013 et 2019, le trafic aérien a connu une forte croissance et la population impactée dans sa santé de jour comme de nuit par le bruit aérien est maintenant bien plus nombreuse : 1,4 million de franciliens sont exposés à des niveaux de bruit très supérieurs aux recommandations de l'OMS à cause du trafic aérien de l'aéroport de Roissy-CDG.

Troubles du sommeil, détresse psychologique, surmortalité : voilà notre lot !
De plus sous les couloirs aériens de Roissy, **on perd jusqu'à 3 années d'espérance de vie en bonne santé.**

Le nouveau projet de PPBE ne comporte aucune des mesures qui pourraient faire baisser significativement le bruit aérien pour nous, riverains.

Le 20 janvier, avec les associations de défense des riverains, les associations d'environnement et ONG concernées, nous renouvellerons notre demande de rendez-vous au préfet du Val d'Oise qui cosignera le plan, scellant ainsi notre sort pour 5 ans.

Le 20 janvier, jour de l'ouverture de la consultation du public sur le PPBE, nous rappellerons nos revendications pour la protection de notre santé :

- Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels.
- Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid ...
- Adoption d'un échancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h.
- Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de 22h à 6h.

Le 20 janvier, rejoignez notre délégation, mobilisez-vous !

Informations auprès du secrétariat de l'ADVOCNAR : contact@advocnar.fr // 01 39 89 91 99